



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1475

Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association Ebulliscience, sise 12 rue des Onchères à Vaulx-en-Velin et attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 102 700 euros

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 27 JANVIER 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : M. GODINOT Sylvain

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1475 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION EBULLISCIENCE, SISE 12 RUE DES ONCHERES A VAULX-EN-VELIN ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 102 700 EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Ebulliscience est une association qui a pour objectif de contribuer au développement de la culture scientifique et technique pour tout public.

Dans le cadre de son projet associatif, Ebulliscience propose différentes activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement culturel local, de participer à l'attractivité des territoires d'intervention de l'association, en organisant des activités scientifiques et techniques en direction des jeunes et des adultes.

L'objectif fondamental visé par Ebulliscience est, en collaboration avec les intervenants de la communauté éducative, de contribuer, par des actions culturelles, scientifiques et techniques, à l'épanouissement des potentialités de l'enfant et de l'adulte, en vue de développer son esprit critique, de lui permettre de faire des choix et ainsi de le rendre plus autonome.

Ces activités éducatives et de loisirs s'inscrivent ainsi dans le cadre des objectifs du Projet éducatif de Lyon 2021-2026 qui vise notamment à agir contre les inégalités scolaires, sociales et territoriales.

Ces activités, qui se déroulent selon des modalités adaptées sur l'ensemble des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), sont dirigées en priorité vers les publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Par délibération n° 2019/4460 en date du 21 janvier 2019, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association, pour la période de 2019 à 2021, qui marque la reconnaissance par la Ville de Lyon de la participation de l'association au développement de la politique éducative et à la cohésion sociale des territoires.

Au regard des bilans favorables pour cette première période de conventionnement et des enjeux intégrés au nouveau Projet éducatif de Lyon, il est proposé la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle avec l'association pour la période 2022-2024.

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement l'association par une subvention de fonctionnement général pour la mise en œuvre de ses activités de développement de la culture scientifique et technique sur les différents temps de l'enfant.

Pour l'année 2022, la subvention est proposée à hauteur de 102 700 euros. Son montant était identique en 2021.

Dans ce cadre, l'association s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation des objectifs suivants :

- promouvoir la culture scientifique, technique et numérique sur le territoire lyonnais ;
- développer des actions innovantes en matière scientifique et technique, notamment dans le champ du numérique, pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs ;
- mettre en œuvre des stages scientifiques et techniques, sur les territoires ayant été préalablement identifiés comme prioritaires par Ebulliscience et la Ville de Lyon notamment sur les temps de vacances scolaires et samedis matin ;
- sensibiliser les animateurs du périscolaire à la médiation scientifique.

Vu ladite convention ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu la délibération du 16 décembre 2021 approuvant le Projet éducatif de Lyon 2021-2026 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 102 700 euros est allouée à l'association Ebulliscience domiciliée au 12, rue des Onchères à Vaulx-en-Velin.
- 2- La convention susvisée, jointe en annexe à la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention-cadre.

- 4- La dépense en résultant, soit 102 700 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41944 - nature 65748 - fonction 4214, après transfert de :
- 40 000 euros depuis la ligne de crédit 41780 - nature 65748 - fonction 420,
  - 62 700 euros depuis la ligne de crédit 44436 - nature 65748 - fonction 213 (Education).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET